

Conseil municipal

Séance du 5 novembre 2010

L'an deux mil dix, le cinq du mois de novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du vingt-neuf octobre de l'an ci-dessus.

PRESENTS : M. MARIAU Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint - Mmes RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe - DUCHENE Arlette, 3^{ème} Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint – Mmes CUNHA Martine – LEOEUF Céline – M. LAFARGE Philippe - Mme DUFRAISSE Isabelle – MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric- Mme NOMINE Nathalie.

ABSENTE EXCUSEE - POUVOIR : Mme MESSIER Carole donne pouvoir à Mme RAVION Anita

ABSENTS EXCUSES : M. ROY Thierry

ABSENT : M. MESNARD Olivier

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle DUFRAISSE



I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 octobre été approuvé à l'unanimité.

II- INFORMATIONS

A- Point sur la précédente séance

M. le Maire fait le point sur l'évolution des dossiers traités lors de la précédente réunion et stipule que certains d'entre eux seront développés ultérieurement lors de cette séance.

Il précise que :

- La commission des sites se réunira en préfecture le 23 novembre 2010. La commune étant limitrophe du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération tourangelle, toute révision est soumise à l'avis de cette commission avant validation par le Préfet. Monsieur le Maire ira présenter le dossier de Villeperdue à cette commission.
- L'inventaire des déformations sur la RD21 en direction de la RD910 a été transmis à un représentant du Conseil Général lors d'un récent entretien, le nécessaire doit être fait à l'occasion de la reprise de l'enrobé à l'entrée du lotissement près l'Arche.
- Le parking du stade dont l'accotement est dangereux a, de nouveau, été balisé.

B- Communauté de Communes et abattements fiscaux

M. le Maire informe les élus qu'un amendement de la loi transférant la part départementale de la taxe d'habitation aux communautés de communes a été déposé. Cet amendement permettrait d'apporter une neutralité financière pour le contribuable sur l'incidence que pourrait avoir la modification des abattements.

C- Communauté de Communes et Badminton

M. Frédéric LUCIER rend compte de la rencontre entre le président de la commission culture et sport de la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine et l'Association Multisports de Villeperdue (ASMS) au sujet de la demande de subvention pour la création de la section Badminton.

La CCSMT préconise un regroupement avec l'école de Badminton de Sainte Maure de Touraine, l'ASMS argue le fait que Villeperdue est un club de loisir et peut s'avérer être une pépinière pour de nouvelles recrues pour Sainte Maure de Touraine. M. le Maire propose d'envoyer un courrier au président de la CCSMT.

Mme Nathalie NOMINE informe les élus que le solde de l'association Espace Jeunes Villeperdue (EJV), association dissoute, a été versé à la commune pour faire un don à l'ASMS.

D- Génétique Actions

Mme Anita RAVION souligne la solidarité entre la municipalité et les associations villeperdusiennes ainsi que la réussite pour cette première journée commune, même si la coordination est à améliorer. Le montant des dons récoltés s'élève à environ 700 €.

E- Projet de jardin du souvenir

Une réflexion est engagée sur la création d'un jardin du souvenir ou d'un colombarium.

III- PERSONNEL COMMUNAL

- La commission du personnel se réunira le 1^{er} décembre 2010 pour discuter de la situation de certains agents ayant atteint le dernier échelon de leur grade et des revalorisations des indemnités attribuées à certains agents en 2008 pour des missions spécifiques.
- M. le Maire fait un point sur la situation des arrêts maladie du personnel et stipule que la commune est en attente de réponse quant aux contrats aidés à renouveler.

IV- BUDGET - FINANCES

A- Régularisations budgétaires

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010, s'avèrent insuffisants, qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder à des réajustements de comptes. Il propose aux élus d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
021-00 (040)	Virement section fonction.	5000.00	
023 (042)	Virement à sect°investissement		5000.00
2132-013	Immeubles de rapport		333007.00
2188-178	Matériels divers		2500.00
2313-012	Travaux		500.00
2313-013	Constructions	333007.00	
2313-032	Constructions		3500.00
2313-033	Constructions		-6500.00
2313-034	Constructions		5000.00
6068	Autres matières & fournitures		3000.00
61522 / 011	Ent. et répar. de bâtiments		1500.00
61523 / 011	Ent. et répar. de voies et réseaux		1800.00
61551 / 011	Ent. et répar. matériel roulant		3000.00
61561 / 011	Maintenance photocopieurs		1500.00
6228 / 011	Divers honoraires		3000.00
6479 / 011	Remboursements sur autres charges s	3000.00	
673 / 013	Titre annulé/(exerc. antérieur)		15450.00
7388	Autres taxes diverses	5000.00	
74121	Dotat° solidarité 1ère fract°	1600.00	
742	Dotations aux élus locaux	2700.00	
7471	Etat	1000.00	
7478	Subv. autres orga.	6000.00	
7482	Compensation pour perte de taxe add	-3000.00	
74832	Attrib. fonds dep de la tp	14000.00	
7788	Produits exceptionnels divers	3950.00	
TOTAL		372257.00	372257.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, à main levée, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

B- Subvention amendes de police

M. le Maire rappelle aux élus :

- 1- les termes de la délibération n° 2010/01-IV.F. du 29 janvier 2010 concernant les attributions de subvention au titre des amendes de police
- 2- que le programme de travaux retenu concernait l'aménagement d'un cheminement piétons avec busage de fossé et réalisation de trottoirs pour les Coutants
- 3- que le coût global de ces travaux est estimé à 60 000 € H.T.
- 4- que le conseil municipal a donné son accord pour la mise en œuvre des dits travaux fin 2010- début 2011
- 5- qu'une subvention au titre des amendes de police avait été sollicitée pour ces travaux.

Il précise qu'une subvention d'un montant de 11 790 € a été accordée à la commune, par l'Assemblée Départementale lors de sa séance du 3 octobre 2010, pour lesdits travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, accepte cette subvention et charge M. le Maire de faire mettre en œuvre les travaux s'y rapportant à charge pour lui d'en rendre compte.

C- Annulation de créance

M. le Maire rappelle aux élus que:

- 1- les murs extérieurs de la salle polyvalente de la commune ont été taggués en juin 2005
- 2- L'auteur des faits avait été reconnu responsable de ces dégradations
- 3- La commune avait émis un titre de recettes de 15 450,00 € correspondant à la valeur des travaux à effectuer (titre 430) en 2006
- 4- Par convention reçue le 25 juillet 2009, ce dernier s'était engagé à repeindre les murs dégradés
- 5- Ces travaux ont été achevés à la date du 14 octobre 2010

Il propose aux élus de prononcer l'annulation de la créance correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, accepte cette proposition et charge

M. le Maire de procéder à l'annulation de la créance de 15 450,00 € pour laquelle des crédits ont été prévus.

D- Dossier DGE 2011

M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de Dotation Globale d'Équipement pour 2011 sur le projet de travaux d'aménagement de voirie et accotement du secteur « Route d'Artannes ». Les élus approuvent à l'unanimité et finaliseront ce dossier lors du prochain conseil municipal.

V- TRAVAUX COMMUNAUX

A- Travaux de signalisation horizontale- résultats de la consultation

- M. le Maire donnent explication aux élus du fait que des tranchées aient été réouvertes à l'entrée Est du bourg. Le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire a entrepris ces travaux sans aucune autorisation sous prétexte que les fourreaux, installés lors des travaux de l'aménagement sécurité de ce secteur, n'aient pas été faits convenablement. M. le Maire s'insurge, bien entendu, de ces pratiques et a rendez-vous prochainement pour établir les responsabilités et planifier une remise en état de ce secteur.
- M. le Maire fait part de la consultation faite pour le renforcement de la signalisation horizontale sur ce secteur. Sur les trois entreprises consultées, 3D, CREPEAU et T.SIGNAL, la société 3D la mieux-disante a été retenue par les élus à l'unanimité pour instaurer des bandes de résine notamment au niveau de l'écluse.

B- Travaux de voirie TPPL

Les travaux de voirie arrêtés précédemment avec l'entreprise TPPL doivent être réalisés d'ici la fin de l'année en fonction des intempéries.

C- Travaux de fossé (Près l'Arche)

Mme Arlette DUCHENE informe que ce fossé a été nettoyé à l'aide d'une mini-pelle, le programme de nettoyage des fossés d'assainissement sur la commune est donc achevé.

D- Remplacement de plantations diverses

M. Gérard LEGRAND est dans l'attente de devis concernant le remplacement de plantations dans les massifs communaux.

E- Bâtiments communaux et travaux Divers

- M. Xavier GAUTHIER est dans l'attente de devis concernant la réfection du fronton de l'église.
- Deux devis ont été reçus pour le renfort de l'isolation des combles des logements locatifs impasse du vieux bourg, à savoir 2 842 € pour PROTECH et 3 187 € pour AHF. La société PROTECH est retenue à l'unanimité.
- Sur la réfection des logements du rez de chaussée de l'impasse du vieux bourg, un des trois logements est à refaire intégralement en plus des pièces d'eau prévues initialement. Ce logement, venant de se libérer, pourra être mis à disposition au plus tard le 1^{er} janvier 2011.
- La société AFP Technifermeture a été retenue pour un montant de 3 170 € pour le remplacement des 5 fenêtres de l'étage de la mairie.
- Le câblage téléphonique et informatique de la mairie a été fait, il reste à revoir les abonnements avant la mise en place du standard téléphonique.

VI- DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE

La mise en conformité pour faciliter l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les lieux publics est rendue obligatoire par la loi pour 2015. Un diagnostic, fait par le cabinet NERIOS, financé par la communauté de communes, a été effectué sur toutes les communes de l'intercommunalité. M. Gérard LEGRAND commente le diagnostic présenté qui fait état des aménagements à apporter pour un montant de 190 040 €.

VII- ASSAINISSEMENT

A- Réhabilitation du réseau collectif et demande de subvention

Monsieur le Maire :

- 1- rappelle que, suite à la réalisation des études d'assainissement, la commune a décidé de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées
- 2- présente le dossier d'avant-projet.

L'estimation des travaux, telle qu'elle ressort de l'avant-projet, s'élève à la somme de 23 000,00 Euros H.T. soit 27 508,00 Euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée:

- APPROUVE le projet présenté;
- SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne aux taux le plus élevé possible ;
- DEMANDE l'autorisation de préfinancer les travaux ;
- AUTORISE M. le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer tous documents se rapportant à cette opération, à charge pour eux d'en rendre compte.

B- SATESE et adhésion Rochecorbon

Le Conseil Municipal

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'extension de périmètre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

Vu la délibération de la Commune de Rochecorbon, en date du 17 mai 2010, sollicitant son adhésion au SATESE 37 pour la compétence assainissement collectif,

Vu la délibération n° 2010-09-27-04 du SATESE 37, en date du 27 septembre 2010, relative à l'adhésion de la commune de Rochecorbon pour la compétence assainissement collectif,

Considérant la nécessité de se prononcer sur la modification de périmètre avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 20 octobre 2010,

Entendu le rapport de M. le Maire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, à main levée, des présents :

- 1- EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le comité syndical du SATESE 37, le 27 septembre 2010, comme suit: adhésion de la commune de Rochecorbon au SATESE 37 pour la compétence assainissement collectif,
- 2- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

C- SATESE et nouvelle réglementation

M. Gérard LEGRAND informe également qu'il deviendra également obligatoire à un vendeur de faire un diagnostic de son assainissement autonome avant la vente de son bien. Charge au vendeur ou à l'acheteur de mettre aux normes l'installation si nécessaire.

VIII- DATES A RETENIR

- | | |
|---|--|
| o Bourse aux jouets de l'ASMS | Dimanche 7 novembre à partir de 9h00 à la salle polyvalente |
| o Concert de l'Union Musicale Ste Maure | Dimanche 7 novembre à 16h30 à la salle « Les Albizzias » |
| o Conseil d'école | Lundi 8 novembre à 18h00 à la mairie |
| o Exposition « Les automnales » | Samedi 13 et dimanche 14 novembre à partir de 10h00
à la salle « Les Albizzias » |
| o Commission communication
(Bulletin communal) | Lundi 15 novembre à 18h00 à la mairie |
| o CCAS | Lundi 22 novembre à 17h30 à la mairie |
| o Soirée doudou | Mardi 23 novembre à 19h00 à la bibliothèque |
| o Commission maisons fleuries | Lundi 29 novembre à 18h00 à la mairie |

- Commission du personnel
- Conseils Municipaux
- Cérémonie des vœux

Mercredi 1er décembre à 18h00 à la mairie

Vendredi 10 décembre à 20h00 à la mairie

Vendredi 14 janvier à 19h00 à la salle « Les Albizzias »

IX- QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe les élus que la commission des maisons fleuries et illuminées a décidé de ne maintenir que le concours des maisons illuminées. Une récompense aux personnes dites « méritantes » pourrait voir le jour lors de la prochaine cérémonie des vœux.

Liste et N° des délibérations prises

IV- BUDGET - FINANCES - A- Régularisations budgétaires

IV- BUDGET - FINANCES - B- Subvention amendes de police

IV- BUDGET - FINANCES - C- Annulation de créance

VII- ASSAINISSEMENT - A. Réhabilitation du réseau collectif et demande de subvention

VII- ASSAINISSEMENT - B- SATESE et adhésion Rochecorbon

Liste des contrats et/ou marchés signés : néant

Signature des membres présents

M. MARIAU Roland, Maire

M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint

Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe **pouvoir**

Mme DUCHENE Arlette, 3^{ème} Adjointe

M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint

Mme CUNHA Martine

Mme LEBOEUF Céline

M. LAFARGE Philippe

Mme DUFRAISSE Isabelle – Secrétaire de séance

M. LEBLOIS Roland

M. LUCIER Frédéric

Mme NOMINE Nathalie